

ET

Dénomination Centre Communal d'Action Sociale de L'Union
Siège social 5 6 bis avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION
SIRET-APE 26310661900012 – 8899B
Représentée par Isabelle GODÉAS
En qualité de Vice-Présidente
Tél 05 62 89 22 89
Email isabelle.godeas@mairie-lunion.fr
Dûment habilitée par Délibération D2023-07 en date du 2 février 2023

Ci-après dénommé « LE PARTENAIRE »

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir un programme d'actions éducatives budgétaires et financières à destination des personnes accueillies au sein du CCAS de L'Union qui se trouvent en situation de fragilité et rencontrent des difficultés économiques et financières.
Ce programme, élaboré en commun, est joint à la présente convention.

Article 2 : Engagements réciproques

Pour mener à bien ce programme éducatif :

- F5P s'engage à :
 - Dédier un collaborateur dont l'expertise en matière d'éducation budgétaire et financière est reconnue,
 - Remettre aux participants des supports pédagogiques sur les thèmes traités.

Pour l'organisation des interventions, F5P désigne un collaborateur dont la situation est conforme à la réglementation contenue dans le code du travail.

➤ Le Partenaire s'engage à :

- Mettre à disposition de F5P les matériels, locaux et services nécessaires au bon déroulement du programme en présentiel,
- Réunir un nombre suffisant de participants volontaires,
- Etre présent durant les interventions.

Article 3 : Modalités financières

Dans le cadre de la présente convention, Le Partenaire s'engage à verser à F5P une participation financière de 269 €, incluant une partie des charges inhérentes au projet et correspondant à une

CONVENTION PARTENARIALE POUR UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE 2023.034

PREAMBULE :

Finances § Pédagogie est une association à but non lucratif qui a pour objet d'apporter, dans un but d'intérêt général, une formation et une sensibilisation à tout public sur les domaines touchant à la relation à l'argent, à l'éducation budgétaire, à l'utilisation des moyens de paiement et, par extension, à l'ensemble des problèmes liés au patrimoine des ménages.

Lien entre l'individu et le monde bancaire, Finances § Pédagogie développe depuis de nombreuses années des actions de prévention et d'éducation destinées à favoriser le bon usage des mécanismes financiers dans la plupart des situations de la vie quotidienne.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de L'Union accueille, de son côté, un public fragile rencontrant souvent des difficultés financières, liées à des problématiques de gestion du budget. Afin d'accompagner au mieux ces personnes, et en complément des actions menées par les agents du service, le CCAS souhaite proposer des ateliers consacrés à ce sujet et ouverts aux Unionnais.

Fortement impliqués dans de nombreuses questions liées à l'information et à l'éducation des particuliers, et partageant des objectifs communs de prévention, Finances § Pédagogie et le CCAS de L'Union souhaitent mettre en œuvre un programme d'éducation pour une meilleure inclusion financière à destination des personnes en difficulté.

Ce programme de sensibilisation s'inscrit dans une stratégie commune d'accompagnement dans le cadre de l'intérêt général et ne relève pas de la formation dite « professionnelle ».

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Dénomination	Finances § Pédagogie
Siège social	5 Rue Masseran – 75007 PARIS
SIRET-APE	78431486600038 – 9499Z
Représentée par	Patrice CROS
En qualité de	Directeur
Tél – Fax	01 58 40 59 36 - 01 58 40 49 50
Email	patrice.cros@finances-pedagogie.caisse-epargne.fr

Ci-après dénommée « F§P »

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 3 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230203-D2023_07-DE



quote-part des dépenses prévisionnelles à engager par F5P pour la réalisation du programme éducatif.

Il est d'ores et déjà convenu entre les parties que F5P s'engage à utiliser la présente participation financière uniquement pour les fins de la réalisation du programme et ce jusqu'à l'échéance de la convention.

Le Partenaire s'engage à verser, à la réception d'un appel de fonds, la participation financière par virement bancaire sur le compte :

Caisse d'Epargne Ile-de-France

IBAN : FR76 1751 5900 0008 4999 8430 450

BIC : CEPFRPP751

Article 4 : Programmation calendaire et durée

Le programme éducatif se déroulera à des dates qui seront précisées ultérieurement.

La présente convention est conclue à compter de ce jour pour la durée de la réalisation du programme, qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.

Article 5 : Suivi et évaluation

Les aspects quantitatifs et qualitatifs (nombre de participants, nombre d'interventions, niveau de satisfaction...) seront suivis à chaque session. Une évaluation globale de l'action pourra être effectuée à l'issue du programme.

Article 6 : Litiges

Si un litige intervient à l'occasion de l'exécution et/ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

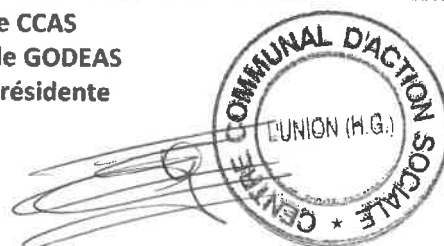
En cas de non résolution, les parties s'engagent à recourir à un arbitre choisi d'un commun accord ou, à défaut, nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris.

L'arbitre statuera en amiable compositeur, ceci en dernier ressort, les parties convenant de renoncer à la voie de l'appel, quels que soient la décision de l'arbitre. Les frais d'arbitrage seront partagés entre les parties.

Fait à PARIS en deux seuls exemplaires originaux, le 2 février 2023

Pour F5P
Patrice CROS
Directeur

Pour le CCAS
Isabelle GODEAS
Vice-Présidente



Siège social :
5, rue Masseran
75007 PARIS

Téléphone : 01 58 40 59 36
Télécopie : 01 58 40 49 50
www.finances-pedagogie.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
soutenue par les Caisses d'Epargne
Siret 784 314 866 00038 - APE 9499Z

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 3 FEV. 2023



ID : 031-213105612-20230203-D2023_07-DE

**ANNEXE A LA CONVENTION PARTENARIALE
POUR UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE
ENTRE
FINANCES & PEDAGOGIE
ET
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION**

Collaborateur F&P en charge du programme :	MAGNANI Sophie
Collaborateur partenaire en charge du programme :	MARIOTTO VERONIQUE
Calendrier du projet :	2023
Nombre de sessions éducatives :	4
Durée des sessions :	De 2 à 3 heures
Nombre mini de personnes par session programmée :	5
Nombre maxi de personnes par session programmée :	20
Typologie du public (jeunes en difficulté, adultes en difficulté, personnes protégées, détenus etc...) :	Divers adultes
Thématiques privilégiées :	L'argent dans la vie L'accession à la propriété La transmission du patrimoine La protection du consommateur
Type de supports distribués :	

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 031-213105612-20230203-D2023_07-DE

BUDGET RELATIF AU PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE EN PARTENARIAT AVEC CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION

Nombre de sessions éducatives : 4
 Nombre de personnes à rencontrer : 60
 Nombre de supports distribués : 0

	Charges directes relatives à l'action	Montant de la participation financière	Participation aux charges en %	Détails
- frais de fonctionnement imputables à l'action	40	20	50%	10 euros par session
- frais pédagogiques imputables à l'action	64	32	50%	16 euros par session
- production et remise fiches pédagogiques	0	0	50%	0 fiche(s) pédagogique(s) par personne rencontrée et par session
- mise en place, suivi et évaluation de l'action	433	217	50%	0,83 jour homme
TOTAL CHARGES*	537	269	50%	

* Ce montant ne tient pas compte des moyens humains et logistiques mis à disposition par notre mécène

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le - 3 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230203-D2023_07-DE

PARIS, le 16/01/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION
A L'ATTENTION DE GODEAS ISABELLE
6 BIS AVENUE AVENUE DES PYRENEES
31240 L'UNION**

Objet : Appel de fonds
Dossier suivi par Roseline KOUAME
Ligne directe : 01 58 40 59 36

APPEL DE FONDS N° 23.AF.01.031

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE N° 2023.031 SIGNÉE ENTRE FINANCES & PÉDAGOGIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION , ET CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3 DE CETTE CONVENTION, NOUS VOUS SOLLICITONS AFIN DE BIEN VOULOIR PROCÉDER AU VERSEMENT, PAR VIREMENT OU PAR CHÈQUE, DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE, À SAVOIR :

269 EUROS

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS LES COORDONNÉES BANCAIRES DE L'ASSOCIATION F&P :

R.I.C.E.
ETABLISSEMENT : 17515
GUICHET : 90000
COMPTE : 08499984304
CLE : 50
IBAN : FR76 1751 5900 0008 4999 8430 450
BIC : CEPAFRPP751
DOMICILIATION : CAISSE EPARGNE IDF
INTITULE : FINANCES ET PEDAGOGIE